

---

# REVUE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge

---

---

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

---

## Réunion de Commissions de la Croix-Rouge internationale à Paris (mai 1947)

COMMISSION SPÉCIALE D'ÉTUDE CHARGÉE D'EXAMINER LES  
MOYENS D'ACCROITRE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION  
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Cette Commission, qui avait déjà siégé les 26 et 27 novembre 1946, a repris ses travaux les 19 et 20 mai, sous la présidence du Dr Pierre Depage, président de la Croix-Rouge de Belgique. Faisant sienne une suggestion de son Président, la Commission a constaté que le problème du renforcement de l'efficacité de l'action du Comité international de la Croix-Rouge ne peut être envisagé isolément, mais que c'est l'ensemble de la structure de la Croix-Rouge internationale qui doit être examiné, afin de tâcher de donner à celle-ci l'unité qui lui a manqué jusqu'ici. La Commission a décidé de prendre comme base de cette étude les idées générales que lui a présentées le président Depage, et qui tendent à assurer une meilleure coordination de l'activité des différents organes de la Croix-Rouge internationale.

Le Bureau de la Commission a été chargé de s'inspirer de cette idée directrice pour préparer un avant-projet d'organisation de la Croix-Rouge internationale comportant notamment la modification des fonctions de la Commission permanente, et la création d'un organe de coordination de caractère permanent, composé de délégués du Comité international de la Croix-Rouge, du Conseil des Gouverneurs de la Ligue et de la Commission permanente.

## Réunion de Commissions à Paris

Cet avant-projet sera soumis à l'examen de la Commission spéciale d'étude, lors de la prochaine réunion de celle-ci, puis sera présenté à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge afin que celles-ci puissent l'étudier avant la XVII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge qui en sera finalement saisie.

### COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La Commission s'est réunie le 20 mai sous la présidence du comte Folke Bernadotte, président de la Croix-Rouge suédoise. Elle a tout d'abord établi l'ordre du jour de la Conférence internationale de la Croix-Rouge à Stockholm. Puis elle a pris connaissance d'une lettre du Comité international de la Croix-Rouge l'informant que la Conférence d'experts gouvernementaux, réunie à Genève du 14 au 26 avril 1947, pour l'étude des Conventions protégeant les victimes de la guerre, avait émis le vœu que la Conférence diplomatique habilitée à signer des conventions révisées ou nouvelles sur les matières qu'elle a étudiées, se réunisse avant le 30 avril 1948.

Elle a pris à cet égard la résolution suivante :

La Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge :

Reconnaissant toute l'importance des efforts tendant à mettre en vigueur le plus tôt possible les Conventions humanitaires révisées ou nouvelles,

Considérant que leur application effective dépend non seulement de leur signature par les Etats intéressés, mais aussi de l'appui qu'elles trouveront auprès de l'opinion publique pour obtenir leur ratification,

Considérant le rôle que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge sont appelées à jouer en cas de conflit,

Prie les Sociétés nationales des pays qui étaient représentés à la Conférence d'experts gouvernementaux du 14 au 26 avril 1947 (Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Tchécoslovaquie, Union Sud-Africaine) de se mettre en rapport avec leur Gouvernement pour connaître leurs intentions quant à la fixation de la date de la Conférence diplomatique. Les Sociétés nationales voudront bien faire connaître le plus tôt possible à la Commission permanente le résultat de cette consultation afin qu'elle puisse prendre toute dis-